

Image not found or type unknown



Visa long séjour visiteur

Par **Oceanemendy**, le **13/12/2023** à **23:11**

Bonjour,

Je suis française, et mon mari ivoirien. Nous nous sommes mariés en Juin 2023 à Abidjan.

Le mariage a été retranscrit en France. Mon mari est arrivée le 8/12/2023

Quelques jours avant son départ le 4/12/23 il a eu rdv pour une demande de visa long séjour visiteur pour son fils de 6 ans. Le 7/12/23 nous avons reçu une notification de refus en prenant en compte l'article 426-20. On nous parle d'assurance, pournat sur les pièces à fournir cela n'était pas mentionnée, on nous parle de ressources mon mari leurs a ramener 1 fiche de salaire à moi pourtant pas demander. On nous parle de l'objet de la demande qui n'est pas précisé et où fiable j'ai pourtant fait une attestation indiquant que nous souhaitons que le petit vivent avec nous dans de meilleures conditions et qu'il soit scolarisé ici nous avons fournit aussi mon bail une maison où je dispose de 2 chambres. On nous parle d'un recours que nous pouvons faire dans un délai de 30 jours. Pouvez vous nous orienter s'il vous plaît nous sommes perdu.. Un ami a fait cette procédure il y a 8 mois sa fille de 8 ans l'a rejoins en France 2 mois après sa venue à lui...

Cordialement.

Merci à vous.

Merci de vos réponses

Par **youris**, le **14/12/2023** à **13:48**

bonjour,

je comprends qu'il s'agit d'un enfant de votre mari dont vous n'êtes pas la mère.

je pense qu'il appartient à votre mari (et non vous) de prouver qu'il peut subvenir à l'entretien et à l'éducation de son enfant.

il doit falloir également l'autorisation de la mère de l'enfant.

salutations

Par **Oceanemendy**, le **15/12/2023** à **10:36**

Bonjour,

Merci de votre réponse. La maman a déjà donné son accord mon mari et elle sont allée devant le tribunal ou mon mari a obtenu l'autorité parentale.

De plus, notre ami a fourni les fiches de salaire de sa femme qui ont servi à faire venir sa fille à lui.

Ma question est la suivante sur l'attestation que je vais refaire dois je mentionner que nous envisageons que le petit vive avec nous ou juste indiquer que nous souhaitons un visa long séjour afin qu'il puisse venir nous rendre visite régulièrement ?

Par **jodelariege**, le **15/12/2023** à **12:33**

bonjour

"on nous parle de ressources mon mari leurs a ramener 1 fiche de salaire à moi pourtant pas demander." c'est peut être là le problème ; vous avez fourni vos feuilles de paie pas celles de votre mari... donc votre mari n'a pas de revenu pour subvenir à ses propres besoins ainsi qu'à ceux de son fils

Par **Oceanemendy**, le **15/12/2023** à **12:39**

Oui il n'a pas encore ses ressources il est arrivé samedi

Notre ami est passé par cette procédure pour sa fille c'est d'ailleurs lui qui nous a aidé au dossier.

Par **miyako**, le **17/12/2023** à **13:32**

bonjour,

Avec quel genre de visa votre mari est arrivé??

Pour son fils ,il faut une assurance obligatoire ,car il ne pourra pas être couvert par la CPAM française .

Cordialement

Par **Oceanemendy**, le **17/12/2023** à **18:49**

Mon mari est arrivée avec visa conjoint de Français...

Au niveau des assurances c'est une assurance shengen ? Rapatriement couvre jusqu'à 30 000e on m'a dit.